



Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 2016/12/12 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : Davidson Marking System Black Dye, All sizes
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bradley Products, Inc.
1700 West 94th Street
Bloomington, MN 55431

E-mail: dms@bradleyproducts.com
Web site: www.bradleyproducts.com
Téléphone: 952-881-1430
Numéro Sans Frais: 800-325-7785
Fax: 952-881-1873

French Distributor:

MM France
Parc des Vallières
51 rue de l'industrie
Brignais, 69530 FRANCE
Téléphone: 07 69181112
www.mm-france.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-325-7785

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ne contient aucun ingrédient dangereux aux niveaux nécessitant la divulgation par le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2015/830			

Textes des phrases R et H: voir Rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas d'exposition ou d'exposition, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne jamais donner quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever les vêtements affectés et laver toute la surface de peau exposée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION : rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut causer une légère irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Il est probable que le contact direct avec les yeux soit irritant.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Eau pulvérisée. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit n'est pas inflammable.
Reactivité en cas d'incendie	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer la zone de l'incendie sans un équipement de protection adapté incluant une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Aérer la zone. Évacuer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection comme décrit à la Rubrique 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

See Rubriques 8 and 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Dispersion.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Carbon black (1333-86-4)		
France	VME (mg/m ³)	3,5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Mettre en place des contrôles techniques comme le cloisonnement du procédé ou une ventilation par aspiration localisée pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des valeurs limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement antidéflagrant avec les matières inflammables. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Les gants doivent être classés dans la norme EN 374 ou ASTM F1296. Les matériaux suggérés pour les gants sont: néoprène, caoutchouc nitrile / butadiène, polyéthylène, stratifié éthyl vinylique, PVC ou vinyle. Des gants appropriés pour cette application spécifique peuvent être recommandés par le fournisseur de gants.

Protection des yeux:

Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166, adaptée à l'environnement. Éviter le contact direct avec les yeux.

Protection de la peau et du corps:

Porter des manches longues et des PPE / combinaison étanches chimiquement (EN 13034: 2005 Type PB [6]) pour minimiser l'exposition corporelle.

Protection respiratoire:

Utiliser un respirateur à poussières / particules homologué EN 143: 2000. Si la poussière dépasse le VME ou d'autres OEL, utiliser l'équipement de protection respiratoire approuvé EN 143: 2000. Si les vapeurs ou les brouillards dépassent le VME ou d'autres OEL applicables, utiliser les équipements de protection respiratoire approuvés EN 140: 1998, EN136: 1998, EN137: 2006 ou EN138: 1994.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Noire.
- Odeur : Ammoniacale.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

pH	: 8,5 - 9,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Négligeable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 17 à 20°C for eau
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,05 - 1,06
Solubilité	: Eau: Miscible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides minéraux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8,5 - 9,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 8,5 - 9,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas rejeter dans les réseaux publics d'eaux usées sans autorisation des autorités responsables de la lutte contre la pollution.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Les exigences des autorités danoises de l'environnement de travail concernant le travail avec des agents cancérogènes doivent être suivies pendant l'utilisation et l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Evision 1.0: Nouveau SDS créé.

Autres informations : Auteur: BCS.

Davidson Marking System Black Dye, All sizes

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

SDS Préparé pour Bradley Products, Inc. par::
Product Regulatory Services Group
Pace Analytical Services, Inc.
1800 Elm Street
Minneapolis, MN 55414
United States
612-656-1122

Textes des phrases R-,H- et EUH:

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
--------	---

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Non classé	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit